

La politique du conseil général des Deux Sèvres en matière de restauration de maillage.

Geneviève SAUVE (Directrice de l'environnement) :
(conseil général des Deux Sèvres)

I - POLITIQUE PAYSAGE DU CONSEIL GENERAL 79

1 – Compétence Juridique

L Conseil général n'a pas de compétence juridique vraiment établie dans ce domaine sauf le TDENS (taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) qui contribue à la conservation et à l'aménagement des sites naturels, éléments peu nombreux mais parfois très pittoresques du paysage et sauf au travers des aménagements fonciers.

2 – L'intervention du Conseil Général

2.1 – Intervention au titre de la maîtrise d'ouvrage départementale

4 domaines concernés :

- routes départementales
- abords des bâtiments départementaux
- sites naturels
- aménagement foncier

2.2 – Programme d'aide financière aux initiatives Paysage des partenaires

Ce sont des programmes de travaux d'aménagement engagés par des partenaires du Conseil Général : collectivités essentiellement, associations etc, ayant un lien avec le paysage et pour lesquels le département apporte un financement.

2.2.1. Programme en lien avec le paysage

- Urbanisme – Aménagement :
 - études d'aménagement
 - dotation, Proxima et Haute Qualité 79
- Espaces naturels
- Actions de développement économique avec des essais d'aménagement exemplaire de zones d'activités au titre du paysage et de l'environnement, charte.....

Il y a très peu de résultat pour l'instant

- Environnement :
 - rivières : réhabilitation – entretien des berges et des ouvrages
 - déchets : résorption

- Patrimoine :
 - patrimoine non protégé
 - monuments historiques protégés
 - abords de monuments
 - jardins historiques

- Tourisme :
 - campings
 - gîtes ruraux
 - villages de gîtes
 - hôtels

- Forêt : ONF (accueil du public et entretien)

- Randonnée :
 - aménagement et entretien de chemins

➤ Bilan

De nombreuses opérations sont financées par le Conseil Général

L'un des objectifs est la qualité paysagère des projets , l'assistance des CAUE et du service environnement peut être proposée, les résultats ne sont pas encore probants mais les interventions de paysagistes sont en augmentation.

2.2.2. Dispositif paysage

- | | |
|---------------|---|
| Avant 1999 : | - plantation uniquement |
| Depuis 1999 : | - plantation en milieu agricole |
| | - études réhabilitation d' espaces dégradés |
| | - embellissement bâtiments agricoles |

➤ Bilan :

Chaque année on traite en moyenne 30 km de haies, alignement ou équivalent (depuis 10 ans), la sensibilisation des différents public est atteinte, il n'y a plus de mise en cause de l'intérêt des haies, il y a des demandes régulières de personnes intéressées et intéressantes pour proposer des progrès techniques, juridiques. Cependant on ressent encore le manque de compétence technique (bilan en fin d'intervention)

2.3. Assistance Technique

En raison de son implication dans le domaine du Paysage, le Conseil Général a acquis un certain nombre de compétences. Les services sont alors sollicités pour apporter une assistance aux Deux Sévriens.

Les interventions se font dans le cadre de :

⇒ Assistance à la conception de projets de collectivités(ex : jardins de Gâtine) , aménagement d'étang, aménagement de plan d'eau, aménagement de sentiers, plaquette façades, plaquette programme Habitat

⇒ Assistance à la conduite de démarche Paysage, les sollicitations de ce types sont en augmentation : programme OREV, programme Gâtine, programme Mellois, programme Thouarsais (30j/an 2000)

➤ Bilan

Les sollicitations sont aléatoires, la participation des services se fait selon des procédures variées, les remarques sont entendues mais leur prise en compte est variable.

L'opération est un réel succès mais les réponses sont inférieure aux demandes

2.5. Le C.A.U.E. (Conseil en architecture, urbanisme et environnement)

3. Constat paysager et enjeux

Bilan de la politique départementale

Il existe des besoins réels et des sollicitations nombreuses sur le département mais les moyens d'interventions en personnel sont limités , cependant une sensibilisation globale de la population est bien avancée

Le Conseil Général est un acteur de la mise en valeur du Paysage : il dispose de nombreuses possibilités d'intervention dans le cadre de ses propres compétences et du soutien qu'il apporte à ses partenaires. La complémentarité d'intervention entre les services doit toutefois être améliorée. La sensibilisation des maîtres d'œuvre et le recours à des paysagistes sont faibles. L'assistance technique est fortement demandée, le CAUE doit en être un partenaire essentiel.

Les programmes d'aides financières sont pertinents mais bien sûr, toujours perfectibles.

En 500 km de linéaire de reconstitution des bocages a reçu une aide du Conseil Général des Deux-Sèvres en 10 ans. Ce chiffre doit être modéré, c'est l'objet de la deuxième partie de l'intervention.

II – BILAN SUR LA QUALITE DES HAIES DANS LE REMEMBREMENT

Il faut reconnaître qu'il y a encore trop d'échecs dus à une méconnaissance des techniques à employer pour faire des plantations. C'est dommage parce que beaucoup d'énergie et aussi beaucoup de fonds publics et privés sont perdus.

Une évaluation de ce qui a été fait dans le cadre des remembrements depuis 7 ou 8 ans a été réalisée par un stagiaire du Conseil général 79.

En conclusion, dans 40 % des sites, le sol ne convient pas à certaines essences ; 26 % des sites présentent jusqu'à trois espèces non adaptées et parfois dans ces sites il n'y avait que quatre espèces installées. La plus importante des erreurs qui est faite est la présence d'espèces de sol frais à très frais sur des groix (terrains calcaires très superficiels) à faible ou très faible potentiel hydrique. A l'inverse on met des espèces qui ne supportent pas du tout l'engorgement dans des zones qui sont inondées régulièrement en hiver. Autre erreur capitale et récurrente, on met des espèces strictement calcifuges comme le châtaignier sur des groix.

Concernant l'entretien, 20 % des sites présentent des problèmes d'enherbement. Près de 50 % des haies longent des cultures agricoles et sur certains sites le premier sillon de charrue

est réalisé si proche de la haie que les plants sont déracinés. Le sous-solage manque très souvent ou n'est pas réalisé suffisamment profond ; c'est très important surtout si on veut que ne se renouvellent pas les catastrophes liées aux tempêtes ; il faut que les arbres puissent s'ancrer fortement. Par la suite, les haies sont taillées beaucoup trop fortement : il a été constaté pour les haies nouvelles que 85 % d'entre elles ne sont pas assez denses c'est-à-dire qu'on les taille trop et l'impact paysager n'est pas à la hauteur de l'attente initiale ; la haie n'atteint non plus son but pour l'accueil de la faune. Je crois qu'on a tous ensemble des progrès à faire de ce côté là.

JOURNEES D'ETUDES EUROPEENNES SUR LES BOCAGES

*Ruralité, faune sauvage et développement durable.
Le bocage, enjeux de territoire pour demain.*

*Actes du colloque
Cerizay (79) - 16 et 17 octobre 2002*